

COMITÉ SUR LA QUALITÉ DE L'EAU AU LAC MONTJOIE

RÉUNION SPÉCIALE
DU 4 MAI 2018 AVEC RAPPEL

PROCÈS-VERBAL

Présents : Monique Desroches, Michel Gariépy, Gérald Larose, Marthe Robitaille, Lucien St-Pierre

Ainsi que : Jean-François Martel et Roxanne Tremblay de RAPPEL

Marthe Robitaille préside la réunion et en assume le secrétariat.

1- Objectif de la rencontre

Marthe remercie chaleureusement les représentants de RAPPEL d'avoir accepté notre invitation ainsi que tous les membres du Comité Eau. Elle explique que l'objectif de la rencontre est d'obtenir le point de vue des spécialistes de RAPPEL sur les résultats de suivi de la qualité de l'eau des tributaires du lac Montjoie compilés depuis 2013 et d'obtenir et de débattre de leurs recommandations pour la suite des choses. Une copie des graphiques, qui regroupent tous les résultats de suivi des tributaires de 2013 à 2017, avait préalablement été transmise à RAPPEL. Ces graphiques sont joints en annexe du présent procès-verbal.

2- Constats de RAPPEL

Le premier constat porte sur les teneurs élevées en phosphore, notamment au ruisseau Pankert-Choquette. RAPPEL note que sur les images aériennes de Google Earth, on observe un dégagement (éclaircie) dans la forêt qui pourrait être associé à de la coupe forestière. Selon la méthode de travail, la coupe forestière peut mettre à nu des sols contenant de la matière organique et créer des ornières qui peuvent favoriser le transport de matières en suspension lors de pluie. L'impact des coupes forestières peut se faire sentir sur plusieurs années.

Il est aussi mentionné par les membres du Comité Eau qui ont participé à la caractérisation du Pankert-Choquette, que ce ruisseau ne possède pas un lit unique, mais qu'il se fraie un passage au gré des saisons dans une bonne couche de matière organique. Le tout ressemble à un marécage. RAPPEL mentionne que les milieux humides peuvent constituer des sources de phosphore; ainsi lorsqu'un bassin versant possède plusieurs milieux humides, on observe généralement des concentrations plus élevées en phosphore.

Selon les résultats observés sur les graphiques, le phosphore du Pankert-Choquette est principalement particulaire, contrairement à d'autres tributaires comme le Larose où les concentrations en phosphore sont presque entièrement liées au phosphore dissous. Le

phosphore dissous peut notamment provenir des milieux humides, ce qui pourrait expliquer les teneurs élevées au Larose, malgré l'absence de développement dans son sous-bassin versant. Du côté du Pankert-Choquette, la présence de phosphore particulaire s'expliquerait par un processus d'érosion, ce qui est corroboré par les teneurs élevées en matières en suspension (MES) mesurées au cours des cinq dernières années.

Lucien amène aussi le point de la présence de la station de pompage qui pourrait constituer une autre source de phosphore s'il y a des surverses occasionnelles ou si elle fuit.

▪ **Recommandations du Comité au CA de l'APLM :**

- Valider sur le terrain s'il y a effectivement eu de la coupe forestière le long du Pankert-Choquette et observer les endroits les plus susceptibles de générer de l'érosion et des matières en suspension.
- RAPPEL privilégie de travailler à la source plutôt que de créer des bassins de rétention en aval. Ainsi s'il y a des ornières, il faut par exemple voir la possibilité de les bloquer.
- L'idée d'aider le ruisseau à se choisir un cours unique est aussi discutée, mais celle-ci nécessite une bonne connaissance du ruisseau pour intervenir efficacement. L'aménagement de seuils pour retenir les MES est aussi une possibilité.
- Le Comité Eau va s'informer quant aux possibles surverses à la station de pompage.

Le deuxième constat porte sur les taux relativement faibles de MES enregistrés dans le ruisseau Blanchard au cours des cinq dernières années alors que dans les faits un delta se crée régulièrement à son embouchure dans le lac. RAPPEL explique aux participants que le delta est créé par des particules grossières (sable et gravier) qui sont entraînées vers le lac en roulant sur le lit du cours d'eau plutôt qu'en étant en suspension dans l'eau. Ces particules ne sont pas captées lors de l'échantillonnage ce qui expliquerait les résultats obtenus. Les particules grossières peuvent provenir de la route, des abrasifs utilisés pendant l'hiver et de l'érosion des fossés de la route. *Note de l'auteur : Un delta est également présent à l'embouchure du ruisseau Serres. La même explication s'applique probablement puisque celui-ci reçoit les eaux de ruissellement de la côte de la rue de La Frontalière.*

Il est également question du bassin de rétention planifié par la Municipalité le long du ruisseau Blanchard. Il ne s'agirait pas d'un marais filtrant, mais d'un bassin de rétention qui serait aménagé en dérivation du cours d'eau. Son but étant de ralentir les eaux et de retenir les sédiments lors de fortes crues.

Suite à ces discussions, le Comité Eau s'informe auprès de RAPPEL quant à la pertinence de faire un échantillonnage des ruisseaux Blanchard et Serres en amont et en aval de la rue de façon à voir l'impact de la rue sur l'apport en sédiments. Selon RAPPEL cet exercice n'est pas pertinent et il serait difficile d'obtenir des résultats représentatifs.

▪ **Recommandations du Comité au CA de l'APLM :**

- Obtenir plus d'information sur le bassin de rétention (emplacement, plans, date de réalisation) auprès de la Municipalité.
- Poursuivre les démarches auprès de la Municipalité pour la réfection de la rue du Mont Girard.
- Mettre nos efforts sur la caractérisation des tributaires pour agir à la source.

Finalement, RAPPEL mentionne qu'outre les paramètres suivis dans nos tributaires annuellement, un point important à prendre en considération est le débit de chacun. Cette information pourra nous aider à prioriser nos efforts du fait qu'un tributaire avec un plus grand débit risque d'avoir un impact plus important sur la qualité de l'eau du lac, même si ses concentrations en phosphore, en MES ou en coliformes sont moindres. Le débit d'un cours d'eau peut être défini par son bassin versant.

3- Prochaines étapes

- Planifier une rencontre avec Jean-François Guertin, président de l'Association du Petit Lac Brompton, pour une présentation PPT de leur réalisation d'un marais filtrant et pour effectuer une visite du marais filtrant avec lui.
- Planifier une rencontre avec Pascale Petit de la Municipalité pour présenter ces constats et recommandations.
- S'informer quant aux possibles surverses aux stations de pompage.
- Obtenir plus d'information sur le bassin de rétention (emplacement, plans, date de réalisation) auprès de la Municipalité.
- Poursuivre les démarches auprès de la Municipalité pour la réfection de la rue du Mont Girard.
- Définir le mandat qui sera donné à RAPPEL cette année (suivi de la qualité de l'eau des tributaires, caractérisation des tributaires).